



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 29 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le **04 FEV. 2025**

ID : 031-213100662-20250129-2025002DELIB-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 29 janvier 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le mercredi 22 janvier 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL

Absents excusés :

Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur CONTE Jean-Charles.

Absents :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET – Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Secrétaire de séance : Madame Françoise OLIVE.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 14
- Nombre de conseillers représentés : 01

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-001 AFFAIRES GÉNÉRALES : Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 15

Abstentions : 0

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Le procès-verbal de la séance en date du mercredi 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 10 décembre 2024 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : **04 FEV. 2025**
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : **04 FEV. 2025**



Cédric MAUREL